

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	08.02.2025	2025-812	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 33 DU 08 DECEMBRE 2025
31 questions, numérotées de 2025-794 à 2025-824

DELIBERATION

**CENTRE MADELEINE LOUANTIER
TARIFS AU 01.01.2026**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Otre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémie PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE, Stéphane BENIS, Charles-Henri GRIGY,

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	Ensemble de la séance
	Isabelle GILBERT	Dominique ARMAND	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jérémie PREVOST	Yves GOASDOUÉ	

Absents : Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (ensemble de la séance), Nesrin YANAR (2025-794 à 2025-798)

Excusés : Thierry AUBIN

Questions	Présents	Votants
2025-794 à 2025-797	25	29
2025-798	25	28
2025-799	26	29
2025-800 à 2025-805	26	30
2025-806 à 2025-807	26	29
2025-808	26	30
2025-809	26	29
2025-810 à 2025-811	26	30
2025-812	26	29
2025-813 à 2025-815	26	30
2025-816	26	29
2025-817 à 2025-824	26	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.12.2025	20H05	Yvette LERICHOMME	22h00	09.12.2025	11.12.2025

R A P P O R T

présenté par

Angela PRESSE

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Culture		31	26.11.2025	3	
POLE 4 Commission Finances		31	26.11.2025	17	
CONSEIL	Séance	33	08.12.2025	N° d'ordre	N° délibération
				19	2025-812

OBJET	CENTRE MADELEINE LOUANTIER – TARIFS AU 01.01.2026
-------	---

DL/JS

Chers Collègues,

Par délibération n° 2024-670 du 16 décembre 2024, le Conseil a fixé les tarifs relatifs à la mise à disposition du centre Madeleine Louaintier applicables à compter du 1^{er} janvier 2024. Il convient de les actualiser. Cette actualisation intègre en partie l'augmentation des coûts liés à l'énergie qui est indispensable au fonctionnement du centre. L'augmentation proposée s'élève à 2 %. Dans une optique de simplification, les montants sont arrondis à l'unité inférieure ou supérieure.

Il vous est proposé d'appliquer les tarifs comme suit :

S A L L E T A R I F S 2 0 2 6 (e n e u r o s)				
		H.T.		T.T.C
C E N T R E M A D E L E I N E L O U A I N T I E R				
Salle 220 personnes		T a r i f s		
Spectacles	Journée	580		Cf. point 8 des conditions générales
	demi-journée ou soirée**	231		
Conférences/ Réunions*	journée	464		
Studio 2 ^{ème} étage		La journée	31	
		La demi-journée	15.50	

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	08.12.2025	2025-812	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

C O N D I T I O N S G E N E R A L E S	
1	MINIMUM DE FACTURATION
	10 €
1.2	DELAI
	Un délai de 15 jours minimum est instauré entre la réservation effective et la date de location.
2	LOCATION
	Les locations de matériel sont limitées aux demandes formulées par les associations et les collectivités locales.
3	TARIFS DEROGATOIRES
3.1	GRATUITE COMPLETE SANS CONDITIONS
	1) aux clubs sportifs flériens subventionnés par la Ville. 2) aux écoles maternelles et primaires publiques et privées de Flers ainsi qu'aux associations de parents d'élèves de ces établissements. 3) aux Comités de Jumelage
3.2	GRATUITE COMPLETE SOUS CONDITIONS
	Aux organisateurs de manifestations co-organisées par la Ville et/ou Flers Agglo à la condition d'un accord exprès de partenariat
3.3	GRATUITE DE LA SALLE
	Aux associations flériennes à but non lucratif – une demi-journée par an pour l'assemblée générale.
4	LOCATIONS EXTERIEURES A FLERS
	Limitées au territoire de Flers Agglo
	Les locations de matériel sont limitées aux demandes formulées par les pétitionnaires dont le siège et le lieu de livraison sont situés dans la zone géographique de Flers Agglo. Cette mesure ne s'applique pas aux mises à disposition de matériel au profit des collectivités territoriales.
5	PERIODE DE LOCATION DE CERTAINS MATERIELS
	Le tarif concernant le gros matériel (estrades, gradins, podiums ...) couvre une période de 2 jours maximum hors montage et démontage par les services municipaux. Exemple : montage le vendredi, mise à disposition samedi et dimanche, démontage le lundi. (Le matériel ne sera disponible à la location que du 1 ^{er} mars au 31 octobre, sauf partenariat avec la collectivité).
6	ANNULATION
	Toute annulation de location devra être formulée uniquement par écrit. Le délai de rétractation est fixé à 10 jours. Si ce délai n'est pas respecté, 20 % du dépôt de garantie seront conservés. Cette clause ne concerne pas les locations annulées en cas de force majeure.
7	REPARATIONS
	Les dégâts occasionnés aux salles ou matériels seront facturés aux locataires au vu des dépenses engagées pour les réparations ou les remplacements suivant l'état qui sera dressé par les services municipaux et toujours majoré de 100 % à titre de pénalité
8	T.V.A.
	Elle est applicable, en sus du tarif H.T., au taux en vigueur au 1^{er} jour de la location, à l'exception du dépôt de garantie qui n'est pas assujetti à la TVA.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER

les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Une ABSTENTION, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE